

# INFO AQVE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE



Vol. 21 No 1 | Mai 2020

**AQVE**

# INFO AQVE

## Dans ce numéro :

Mot du président	3
Mot du directeur général	4
Mot de la Présidente de la Commission	6
Veille légale	7
Concours	9

L'AQVE est un organisme  
de certification de  
personnes accrédité  
par le CCN



Mise en page et conception graphique par :



SERVICES  
PELLETIER, GOSSELIN  
complice des associations

## Mot du président

Éric Morissette, M.Sc. Env., EESA® CESA™



### Des nouvelles de votre Association...

**La parution de cet Info-AQVE ayant été retardé en raison de la Covid-19, c'est avec quelques semaines de retard que je communique avec vous.**

Depuis plusieurs semaines, une bestiole ayant un diamètre inférieur à 1 micron, plus petite qu'une particule d'argile, a mis à genoux le monde entier, les bourses, l'économie et surtout menacé la santé et même la vie des gens... Dans ces circonstances, les activités de l'industrie de l'environnement sont impactées énormément comme toutes les autres. Sauf dans les cas d'urgences, les travaux de terrain reliés aux évaluations environnementales de site et les vérifications de conformité environnementale sont retardés ou même annulés. Beaucoup de nos collègues membres ont d'ailleurs été mis à pied temporairement en raison de l'arrêt des activités de terrain. Bien qu'il s'agisse de protéger leur santé et de stopper la propagation de ce virus, nous leur souhaitons bon courage et espérons un dénouement rapide à cette crise pour eux, ainsi que pour leur famille. À ce propos, nous encourageons nos membres professionnels de l'environnement ainsi que leurs employeurs à suivre les directives gouvernementales en matière de confinement, de manière à sortir de cette crise en pleine santé.

### Colloque de l'AQVE 2020

Le dernier colloque de l'AQVE qui a eu lieu le 20 février dernier a démontré un appui majeur de la part de ses membres avec une participation record de plus de 150 personnes, de plusieurs exposants et de plusieurs invités influents qui appuieront l'embauche de nos membres agréés. Les conférences de haute qualité et l'excellente ambiance ont engendré de bons commentaires qui montrent un engouement pour cet événement qui grossit d'année en année. Nous avons déjà des idées pour la prochaine année et certains conférenciers veulent déjà revenir !

**Merci de votre appui.**



### Projet-pilote de certification de techniciens

Le projet-pilote de certification des techniciens en caractérisation et réhabilitation a bel et bien démarré sur des chapeaux de roues. Le premier examen a eu lieu à la fin février pour les techniciens ayant 15 ans et plus d'expériences. La commission d'agrément s'est déjà affairée à valider les compétences et à décerner le droit de porter le sigle TCRC (Technicien en caractérisation et réhabilitation certifié) à ceux qui ont réussi l'examen avec succès. Ainsi donc, 9 professionnels de terrains sont désormais certifiés par l'AQVE, une première !

Nous leur souhaitons nos plus sincères félicitations et encourageons ces pionniers **Technicien en caractérisation et réhabilitation certifié (TCRC)** à devenir des ambassadeurs auprès des autres professionnels de terrain et à permettre de donner un avantage concurrentiel à leurs employeurs.

Pour la suite, l'AQVE est à réfléchir à la date du prochain examen qui devait se tenir au mois de juin. En effet, en raison de l'évolution des impacts de la Covid-19, le prochain examen pour les techniciens de moins de 15 ans d'expérience devrait être retardé tout comme la formation de mise à niveau préalable à l'examen, qui sera donnée par Réseau-Environnement. Je vous invite donc à consulter le site Web de l'AQVE afin d'obtenir des précisions sur la prochaine date de l'examen de certification, tout comme les examens d'agréments des EESA® et des VEA®.

### Développement de l'Association

Nous continuons notre travail de promotion de l'AQVE auprès d'entreprises, d'associations et autres influenceurs qui peuvent aider à suggérer l'embauche de membres agréés. Notre comité de donneurs d'ordres et des événements a rencontré des entreprises ou organismes du domaine de l'immobilier et de la construction le mois dernier. Ainsi, ceux-ci sont maintenant au fait de notre Association et ont désormais entre leurs mains la liste de nos membres agréés.

De plus, afin de préparer la prochaine génération de membres agréés, six institutions universitaires et collégiales ont été rencontrées afin de les mettre au fait de notre Association, des agréments et surtout des *memberships étudiants et juniors*.

L'AQVE a aussi participé au Salon des technologies environnementales de Réseau-environnement en tenant un kiosque d'information pour faire la promotion de nos membres agréés, faire du recrutement et réseauter.

[RETOUR AU SOMMAIRE //](#)

Aussi, un article a paru dans le [magazine « Scribe »](#) de l'Association des directeurs municipaux du Québec en fin d'année 2019 et un autre sur la certification des techniciens en environnement dans le [magazine « Vecteur »](#) de Réseau-environnement. Enfin, un autre bout d'article sur la gestion des risques environnementaux par des professionnels agréés de l'AQVE paraîtra cet été dans le magazine [« Construire »](#) de l'Association de la construction du Québec.

En clair, le but, c'est qu'il n'y ait pas d'entreprise, d'organisme, d'école, d'étudiant, de banque ou d'association pertinente qui soient ignorants de notre existence ou de l'existence de nos membres agréés et de leurs compétences. Avec les informations et les listes d'agréés que l'AQVE leur fournit, ils pourront engager, suggérer ou imposer des membres agréés.

## Merci Pierre Lupien



Le conseil d'administration tient à remercier Pierre Lupien de GC environnement qui a agi en tant que directeur général de l'AQVE pendant les 16 derniers mois. Pierre a fait énormément pour notre Association en optimisant sa gestion, en améliorant le service aux membres, et en étant un représentant et défenseur efficace et crédible auprès des donneurs d'ordres et du MELCC.

L'AQVE lui est redevable depuis longtemps premièrement comme bâtisseur, mais aussi comme gestionnaire. Nous espérons que Pierre pourra continuer à contribuer à l'essor de l'AQVE.

## À l'aide !

Comme vous le savez, la gestion de l'Association incombe à son DG, mais les heures allouées à la fonction ne suffisent pas. Ainsi, le développement de l'AQVE et ses activités sont beaucoup supportés par les comités du CA. Malheureusement, les heures allouées sont aussi insuffisantes pour les administrateurs qui sont des bénévoles et qui sont tous des professionnels avec des emplois. Nous avons donc un urgent besoin en « bras » pour les comités suivants :

- ▶ Comité de positionnement et des affaires gouvernementales
- ▶ Comité des donneurs d'ordres
- ▶ Comité des communications
- ▶ Comité du colloque et des événements
- ▶ Comité alliance et partenaires
- ▶ Comité de maintien des compétences des agréés de l'AQVE.

Il est à noter que le conseil d'administration a accepté la création d'un *Comité des compétences et de la formation des agréés* de l'AQVE dont l'objectif sera de s'assurer que les membres agréés de l'AQVE soient à jour avec les nouvelles connaissances, réglementations, normes, guides, outils et tendances, dans le maintien des compétences de la pratique par une veille des compétences grâce à un programme de développement professionnel continu.

Si vous voulez vous impliquer et contribuer au développement de votre Association, ou si vous avez des commentaires, des demandes d'informations ou une donation à faire, vous pouvez communiquer avec notre secrétariat par courriel ([aqve@spg.qc.ca](mailto:aqve@spg.qc.ca)) ou par téléphone 514 355-8001.



Éric Morissette, EESA® CESA™

**Président**

Tel. : 514 355-8001

---

2030, boul. Pie-IX, bureau 403

Montréal (Québec) H1V 2C8

<http://www.aqve.com/president@aqve.com>



## Mot du directeur général

Benoit Lagarde, chimiste



Bonjour à tous nos membres,

C'est avec un immense plaisir que je prends les rênes de l'AQVE et que je joins une équipe dévouée. J'entends bien être un membre actif de tous les comités et participer à tous les événements qui seront tenus dans la prochaine année.

Déjà, après m'être entretenu avec mes collègues de la permanence et du CA, deux chantiers principaux retiendront particulièrement mon attention, soit la récente certification des techniciens en environnement et l'augmentation du rayonnement de l'Association auprès des institutions et des donneurs d'ordre.

Pour le premier volet, il est impératif que la certification des techniciens en environnement soit publicisée et en demande. Je vais donc mettre beaucoup d'efforts pour que cette certification soit **reconnue** au Québec et que **le titre de Techniciens en caractérisation et en réhabilitation certifiés (TCRC)** obtienne le prestige et le mérite qui y sont associés. En travaillant avec les donneurs d'ordres pour leur faire reconnaître l'avantage d'opter pour un TCRC formé et redevable à une association professionnelle, nous souhaitons que cette certification soit exigée par les donneurs d'ordre pour tous les chantiers du Québec. Il en sera de même pour les fonctions de VEA®, VEAjr®, EESA® et EESAjr®.

Pour mon deuxième sujet d'intérêt, j'organiserai avec nos différents comités un blitz pour **rehausser la visibilité de l'Association** chez les contracteurs, les banquiers, les spécialistes en immobilier, les institutions de financement, le milieu légal et le génie-conseil pour que nous devenions un incontournable. De plus, sachant que plusieurs secteurs, telles l'aéronautique et la pharmaceutique, œuvrent dans des milieux règlementés et certifiés ISO, je voudrais faire valoir la valeur ajoutée des VEA® pour ces entreprises (ex. : certification ISO 14001, mise en place d'un tableau de bord en Santé Sécurité Environnement (SSE), réalisation d'audits, support dans les comités environnement ou dans leurs opérations journalières).

Le prochain mois me servira à bien comprendre et assimiler la mission et les tâches reliées aux différents comités pour en devenir un membre actif et contributif. Je tiens à vous mentionner que je suis présent et disponible pour vous, nos membres. Si vous avez des questions ou des sujets dont vous voudriez discuter, n'hésitez pas à me contacter.



Benoit Lagarde, chimiste  
Directeur général  
Tel. : 514 355-8001

2030, boul. Pie-IX, bureau 403  
Montréal (Québec) H1V 2C8

<http://www.aqve.com> | [dq@aqve.com](mailto:dq@aqve.com)

**Vous souhaitez devenir annonceur?**

**Écrivez-nous à**  
**[aqve@spg.qc.ca](mailto:aqve@spg.qc.ca)**

[RETOUR AU SOMMAIRE //](#)

# Mot de la présidente de la Commission d'agrément

Micheline Caron

Cher agréé, chers membres de l'AQVE

La Commission d'agrément de l'AQVE et moi-même avons le plaisir de vous présenter les tous premiers nouveaux membres reconnus en tant que Techniciens en caractérisation et en réhabilitation certifiés (TCRC). Une première cohorte de techniciens expérimentés se sont présentés pour l'examen qui s'est tenu en février 2020. Tous ces techniciens répondaient à un ensemble de critères de certification rigoureux basés sur la formation, les compétences et l'expérience.

**Voici donc le nom de ces premiers TCRC. Félicitations à tous et bienvenus au sein de l'AQVE!**

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| ✓ <b>Bautista, Fernando</b>  | ✓ <b>Major, Martin</b>      |
| ✓ <b>Bouchaib, Chakib</b>    | ✓ <b>Paquet, Marc</b>       |
| ✓ <b>Lalli, Michalangelo</b> | ✓ <b>St-Amand, Manon</b>    |
| ✓ <b>Lamonde, Carl</b>       | ✓ <b>Thibault, François</b> |
| ✓ <b>Larivière, Jean</b>     |                             |

**Ayant plus de 25 ans d'existence, l'AQVE est le seul organisme canadien accrédité par le Conseil canadien des normes pour certifier les vérificateurs environnementaux et les évaluateurs environnementaux de site (VEA®, VEJr® et EESA® et EESAJr®).** En janvier 2019, l'AQVE et Réseau Environnement annonçait la mise en place d'un projet pilote de formation et de certification des techniciens en environnement, œuvrant en caractérisation et réhabilitation de site, avec l'appui du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Afin de reconnaître les compétences et les responsabilités associées au rôle de Technicien en caractérisation et en réhabilitation, la Commission d'agrément a mis sur pied un processus rigoureux de sélection des candidats et un examen de certification. Pour ce faire, la commission a élaboré des critères d'acceptation des candidats basés sur la formation, les compétences et l'expérience requises pour obtenir cette reconnaissance.

La reconnaissance des Techniciens en caractérisation et en réhabilitation étant un nouveau processus, il est présentement hors du programme de certification de personnes de l'AQVE reconnu par le Conseil canadien des normes (CCN). Lorsque l'AQVE obtiendra l'accréditation du programme, visée pour 2021, les techniciens qui auront obtenu le titre de TCRC préalablement seront d'emblée réputés agréés par le processus accrédité par le CCN.

**Encore une fois, nos plus sincères félicitations à nos nouveaux techniciens certifiés!**



Micheline Caron  
Présidente de la Commission  
d'agrément de l'AQVE  
Tel. : 514 355-8001

2030, boul. Pie-IX, bureau 403  
Montréal (Québec) H1V 2C8  
<http://www.aqve.com> | [aqve@spg.qc.ca](mailto:aqve@spg.qc.ca)



**Nouveau!**

**CERTIFICATION DE TECHNICIEN  
EN CARACTÉRISATION ET RÉHABILITATION**

**PROCESSUS D'AGRÈMENT 2020**

**EESA® | VEA® | JUNIOR**  
**CERTIFICATION DE TECHNICIEN**  
Prochaines demandes : 3 juillet 2020  
Examen: fin août 2020

**Pour toute info :**  
consultez notre site  
à compter d'avril  
[www.aqve.com](http://www.aqve.com)

## Veille légale

Me Élise Théorêt, Sheahan, S.E.N.C.R.L.

### Jurisprudence: DPCP c. Groupe Harnois inc., 2019 QCCQ 5675

La Cour du Québec, dans un récent **jugement** en matière pénale, a rappelé les critères permettant à une entreprise, en tant qu'employeur, de plaider qu'elle a agi avec diligence raisonnable :

1. La présence de directives claires et appropriées transmises aux employés par un moyen de communication efficace;
2. La mise en place de systèmes d'application, de contrôle et de supervision des directives et des employés;
3. L'existence de programme de formation spécialisée et d'entraînement du personnel;
4. L'utilisation et l'entretien d'équipements adéquats;
5. La mise sur pied de programme d'urgence, s'il y a lieu;
6. La possibilité de sanctions administratives graduées pour inciter les employés à respecter la loi et les directives.

La norme de diligence applicable en matière de responsabilité stricte, ce qui vise la majorité des infractions en matière environnementale, n'est pas équivalente à une norme de perfection ou d'infaillibilité. Une entreprise ne pourra être déclarée coupable à cause d'une simple erreur d'inattention ou de jugement d'une employée sans que les nombreuses et importantes mesures de précautions prises par l'entreprise pour prévenir l'infraction ne soient dûment considérées.

### Jurisprudence: Environnement Sanivac inc. c. MELCC, 2019 QCTAQ 119626

Le 2 décembre dernier, le Tribunal administratif du Québec (le « **Tribunal** ») a rendu une **décision** et confirmé une sanction administrative pécuniaire contre Environnement Sanivac inc. (« **Sanivac** »). Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « **MELCC** ») reprochait à Sanivac d'« [avoir] fait défaut d'aviser sans délai en cas de présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant », contrairement à l'article 21 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (la « **LQE** »).

Le 19 avril 2017, un citoyen avise le service Urgence-Environnement du MELCC qu'un camion-citerne de Sanivac perd son contenu sur la voie publique. Ce citoyen avise également le chauffeur du déversement du camion-citerne. Le chauffeur communique avec son supérieur, lequel lui demande de se rendre au site d'enfouissement autorisé afin d'y procéder à la vidange de la matière. Après avoir effectivement procédé à la vidange, le chauffeur se rend à un dépanneur avec son camion-citerne et y est rejoint par un représentant du MELCC. Le chauffeur communique

de nouveau avec son supérieur; ce dernier échange avec le représentant du MELCC au sujet des dispositions à prendre pour l'élimination du déversement sur la voie publique.

Il se serait écoulé entre 45 minutes et une heure, entre le moment où le déversement a été constaté et la conversation téléphonique avec le représentant du MELCC. Le Tribunal devait en l'espèce décider si Sanivac avait avisé, sans délai, le MELCC du déversement accidentel, conformément à l'article 21 de la LQE.

**Le Tribunal note dans sa décision que le supérieur n'a été occupé que pendant 5 minutes, afin de communiquer avec le site d'enfouissement autorisé pour l'informer de la venue du camion endommagé, entre le moment où il a été avisé par le chauffeur (vers 14h25) et sa discussion avec le représentant du MELCC (vers 15h15).**

Le Tribunal est donc d'avis que le supérieur avait amplement le temps de communiquer avec le MELCC pour les aviser de la situation, dans cet intervalle de temps. Le Tribunal ajoute que l'expression « sans délai » peut donner ouverture à des situations où il y a impossibilité de communiquer avec le MELCC dans l'immédiat, notamment, le cas où l'entreprise est occupée à faire cesser la situation de pollution et d'en corriger les effets. Or, il ne s'agissait pas d'une telle situation en l'espèce. Enfin, le Tribunal fait sien les propos de la procureure du MELCC, à l'effet que l'article 21 de la LQE « pose l'obligation aux responsables de dénoncer l'émission accidentelle dans l'environnement d'un contaminant afin de permettre l'intervention rapide de l'État pour la prévention de dommages et la supervision des mesures prises pour limiter les dégâts ».

## APPEL DE CANDIDATURES le c.a. a besoin de vous!

Faites-nous parvenir votre c.v. à  
[aqve@spg.qc.ca](mailto:aqve@spg.qc.ca).

Pour en savoir davantage sur le  
rôle et les compétences d'un  
administrateur, collaborateurs  
[cliquez ici](#)



[RETOUR AU SOMMAIRE //](#)

## Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Le 19 février 2020, le gouvernement du Québec a publié [le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), lequel s'inscrit dans la continuité de la modernisation du régime d'autorisation environnementale. Ce projet de règlement vise à optimiser les processus d'autorisation et est fondé sur le niveau de risque environnemental.

Ainsi, une cinquantaine d'activités à risque faible pourraient bénéficier d'une procédure allégée de déclaration de conformité, alors que plus de 130 activités à risque négligeable seraient également exemptées d'une demande d'autorisation. Ce projet de règlement précise également les documents exigés pour l'analyse des demandes d'autorisation. La majorité de son contenu pourrait entrer en vigueur le 31 décembre 2020.

Un total de 28 projets de règlement, incluant celui-ci, sont soumis à [la consultation publique](#) jusqu'au 19 avril 2020. Ces règlements viendraient s'ajouter à des règlements sectoriels existants, ou encore les modifier, les remplacer ou les abroger.

## Atlas des pressions sur le milieu aquatique

Le [19 décembre dernier](#), le MELCC a mis en ligne le premier [Atlas des pressions sur le milieu aquatique](#). L'Atlas s'inscrit dans la Stratégie québécoise de l'eau, en partageant et diffusant des connaissances. Il vise à fournir un portrait des pressions qui risquent d'affecter la qualité de l'eau ou d'engendrer des conflits entre les usagers de la ressource à l'échelle du Québec. L'Atlas fournit des informations qui concernent les pressions industrielles, municipales et agricoles sur le milieu aquatique. Il sera mis à jour annuellement.



N'oubliez pas que l'AQVE possède sa page *LinkedIn*. Plus il y aura de participants, plus les discussions seront constructives. Nous vous invitons donc à vous créer un profil si ce n'est déjà fait et à vous joindre à nous!

[Accéder à la page LinkedIn de l'AQVE](#)

## AUTEURS RECHERCHÉS!



Le comité des communications de l'AQVE est à la recherche **d'auteurs bénévoles pour la rédaction d'articles** dans nos prochains numéros pour l'Info-AQVE.

### AVIS AUX AGRÉÉS :

La rédaction d'article vous permet notamment d'obtenir des heures\* pour le maintien de votre titre à l'AQVE!

*\*maximum de 10 heures*

## Concours

Après plusieurs années de publication et une évolution récente de notre outil de communication INFO-AQVE, nous lançons un concours auprès des membres afin de trouver un nouveau nom représentatif de sa fonction d'information et de service aux membres, mais également, de la mission de l'AQVE et du rôle de ses membres agréés VEA, EESA, TCRC.

Si vous désirez participer à ce concours, faites-nous parvenir **avant le 1er juillet** votre proposition de nom accompagnée d'une courte justification. Un jury sera constitué pour proposer le nouveau nom au conseil d'administration. Le gagnant remportera une inscription gratuite à notre prochain colloque annuel.



## OFFRES D'EMPLOI

Surveillez la section réservée aux membres sur notre site Internet!

[www.aqve.com](http://www.aqve.com)

**Vous désirez afficher ?**

Contactez-nous par courriel [aqve@spg.qc.ca](mailto:aqve@spg.qc.ca) ou par téléphone 514-355-8001

## FORMATIONS EN ENVIRONNEMENT



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

Centre universitaire de formation en  
environnement et développement durable

En savoir plus >

## MERCI À NOS PARTENAIRES!

### Partenaire argent



### Partenaire bronze



Le développement durable  
en entreprise

### Partenaires collaborateurs



FASKEN



# INFO AQVE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE



2030, boul. Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec) H1V 2C8  
aqve.com | aqve@spg.qc.ca

**AQ**  **E**